



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil municipal :  
le 06/11/2024

Publication :  
le 15/11/2024

**Délibération n° D-2024-340**

Budget annexe à autonomie financière Energies  
Renouvelables - Exercice 2024 - Décision Modificative n°1

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET-MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Sophie BOUTRIT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Madame Julia FALSE

**Excusés :**

Madame Yvonne VACKER.

**Direction des Finances**

**Budget annexe à autonomie financière Energies  
Renouvelables - Exercice 2024 - Décision  
Modificative n°1**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 06 novembre 2024.

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2024, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°1 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2024, la décision modificative n°1 pour le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Sophie BOUTRIT**

**Jérôme BALOGE**

# Décision modificative 2024

Régie à autonomie financière  
Energies renouvelables



*Conseil Municipal du 12 novembre 2024*

## ENJEUX DE LA DÉCISION MODIFICATIVE

### Ajuster la programmation budgétaire en tenant compte :

- Des éléments exogènes venant modifier la dernière programmation prévisionnelle,
- Du déroulement opérationnel et du niveau de réalisation des actions,
- Des engagements juridiques pris ou qui pourront l'être d'ici la fin de l'année,
- Des prévisions de dépenses et de recettes actualisées par rapport au niveau de réalisation constaté.

## SYNTHESE DES MOUVEMENTS DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE ENERGIES RENOUVELABLES

### Éléments contextuels de la DM n°1 :

Les budgets annexes, soumis à la nomenclature M 4, doivent intégrer l'ensemble des coûts liés à leur exploitation et à ce titre, verser une contribution annuelle au budget principal.

Pour assurer une meilleure lisibilité, la Ville de Niort met en place par délibération un système de contribution pour le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables auprès du budget principal (voir délibération du 12/11/2024) ; ce qui va nécessiter de prévoir les crédits à la présente DM.

### La section d'exploitation

### La section d'investissement

en K€	TOTAL VOTE 2024 (BP + BS)	PROPOSE DM n°1	TOTAL VOTE PREVISIONNEL (BP + BS + DM 1)
<b>Recettes réelles d'exploitation (RRE)</b>	<b>78,4</b>	<b>0,0</b>	<b>78,4</b>
<i>Résultat d'exploitation reporté</i>	43,1	0,0	43,1
<i>Vente d'électricité</i>	35,3	0,0	35,3
<b>Dépenses réelles d'exploitation (DRE)</b>	<b>48,4</b>	<b>4,5</b>	<b>52,9</b>
<i>Charge à caractère général</i>	46,4	4,5	50,9
<i>Impôt sur les sociétés</i>	2,0	0,0	2,0
<b>Résultat d'exploitation (RRE - DRE)</b>	<b>30,0</b>	<b>-4,5</b>	<b>25,5</b>

en K€	BP + BS 2024	PROPOSE DM n°1	TOTAL VOTE PREVISIONNEL (BP + BS + DM 1)
<b>Recettes réelles d'investissements (RRI)</b>	<b>33,4</b>	<b>0,0</b>	<b>33,4</b>
<i>Excédent antérieur reporté</i>	33,4	0,0	33,4
<b>Dépenses réelles d'investissement (DRI)</b>	<b>63,4</b>	<b>-4,5</b>	<b>58,9</b>
<i>Immobilisations incorporelles</i>	30,0	-4,5	25,5
<i>Immobilisations corporelles</i>	33,3	0,0	33,3
<i>Opérations sites scolaires</i>	0,2	0,0	0,2
<b>Résultat d'investissement (RRI - DRI)</b>	<b>-30,0</b>	<b>4,5</b>	<b>-25,5</b>

La contribution au budget principal se situe à hauteur de 16,2 K€. Elle est couverte en partie au sein du chapitre des charges à caractère général et un réajustement à hauteur de 4,5 K€

L'équilibre global du budget sera effectué par une moindre dépense d'investissement de -4,5 K€